

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance publique du

Mardi 27 avril 2010  
18 h 00

- Le Cheylard-

## PRESENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE

# SOMMAIRE

<b>I. PRESENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE</b>	<b>4</b>
<b>II. ZONE DES PRES DE L'EYRIEUX</b>	<b>5</b>
1. Acquisition de terrains au SDEA (modificatif à la délibération du 1 <sup>er</sup> décembre 2009)	
2. Acquisition de terrains à Mmes FELIX et BATTAGLINO	
<b>III. EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT</b>	<b>6</b>
1. Rétrocession de réseaux du lotissement de l'Aroumèze à Jaunac	
2. Rétrocession de réseaux du lotissement Les Drailles de Beurison II aux Nonières	
3. Lancement du marché de travaux pour l'extension des réseaux de Chantelauve Sud	
<b>IV. JEUNESSE</b>	<b>7</b>
Signature de la convention pour le poste de coordonnateur jeunesse avec le Conseil Général de l'Ardèche	
<b>V. SPORT</b>	<b>7</b>
1. Marché de travaux pour la construction d'une salle de gymnastique et d'un espace polyvalent	
2. Demande de subvention Cap Territoires pour le bardage du gymnase	
<b>VI. EYRIUM</b>	<b>8</b>
Acquisition de terrains à la Commune des Nonières	
<b>VII. QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>8</b>
1. Dépôt d'un permis de construire pour les travaux d'Eyrium	
2. Election d'un représentant de la CCPC au conseil de surveillance de l'Hôpital local Fernand Laffont	
3. Création d'une régie temporaire pour le Marché de Noël et adoption du tarif de droit de place	
4. Signature d'une convention de groupement de commande pour une étude "identité et signalétique de l'ancienne voie CFD"	
<b>VIII. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT</b>	<b>9</b>

**Date de la convocation : 20 avril 2010**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 44**

**Étaient présents** : M. Emile ARNAUD, , M. Raymond BOURDELY, Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Roger PERRIN, M. Bernard MOISSON, Mme Pierrette CHANEAC, M. Daniel BERTHIER, Mme Marie-Christine ROURE, M. Jeannot MONTREVEL, Mme Nathalie CHAREYRE, M. Pierre CROS (arrivé à 19h07, présent pour toutes les délibérations), Mme Karine ARNAUD, M. Gérard CUMIN, M. Robert COURTIAL, M. Denis SERRE, M. Henri CROS, M. Jean-Luc BOULON, M. Patrick BÖHLE, M. Maurice ROCHE, M. Marcel COTTA, M. Gilbert FONTANEL, M. Raymond FAYARD, M. Dominique BRESSO, Mme Josyane ALLARD-CHALENCON, M. René JULIEN, Mme Marie-Laure ASTIER, M. Marc CHOUTEAU, Mme Karine BROSSE, M. Maurice SANIEL, Mme Annie FAURE, M. Christophe SABY, M. Michel LADREYT, Mme Magali FOURET, M. Christophe VOLLE, M. Thierry GILBERT.

**Absents excusés représentés**: Mme Sophie FONTANEL pouvoir à Mme Monique PINET, Mme Amandine SALLES représentée par M. Sébastien JOUANARD.

**Absents excusés** : M. Richard FREYDIER, M. Jérôme MASSON, Mme Nathalie MASSON, M. Lucien VIALLE, M. Ernest HELMSTETTER, M. Jean-Pascal PRAMAYON.

**Absents** :

**Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance** : M. Maurice ROCHE.

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, DGS de la CCPC
- Jean-Louis ROZÉ, Directeur des services techniques de la CCPC
- Jean-Philippe ROCHE, chargé de mission développement économique
- André BEAL, Trésorier communautaire

# **I - Présentation du Projet de Territoire**

## **1 - Mot d'introduction de Monsieur le Président:**

*Ce Projet de Territoire s'inscrit dans une démarche stratégique qui va se décliner dans le moyen et long terme.*

*Comme vous le savez, et plusieurs d'entre vous y participent, la Vallée de l'Eyrieux est en cours de réflexion sur un SCOT et sur les futures intercommunalités qui devront voir le jour. Notre Communauté de communes doit donc mener en parallèle une forte réflexion.*

*Notre territoire se situe en milieu de Vallée de l'Eyrieux, dans un espace à dominante rurale, mais avec la spécificité d'un développement économique omniprésent.*

*Nous devons prendre en compte l'influence urbaine et les mutations des modes de vie pour améliorer les services proposés à nos concitoyens et répondre à leurs besoins.*

*Le comité exécutif (M. le Président, Mme et Mrs les Vice-présidents) a opté pour la réalisation d'un scénario "défi" reposant sur des choix stratégiques et une démarche opérationnelle, investissant pour l'avenir.*

*C'est ce que va vous présenter Mlle Anne BARNERON, du Bureau d'études BEAUR.*

## **2 – Présentation par BEAUR :**

Les documents présentés seront joints en annexes du compte-rendu de la réunion :

- Synthèse du diagnostic de territoire
- Les grands thèmes abordés dans le Projet de Territoire

Suite à la présentation, M. le Président propose aux délégués communautaires de faire part de leurs commentaires.

M. CHOUTEAU fait remarquer que par rapport à la cartographie présentée, le territoire semble uniforme. Or, la réalité physique est différente et se décompose plutôt en trois vallées. Il ajoute que la limitation de tonnage dont souffre Saint Christol empêche le développement économique de la Vallée du Talaron.

M. le Président indique que d'autres secteurs subissent également ces limitations, mais qu'il y a eu un gros travail de fait pour désenclaver certains villages et vallées.

Il précise que le choix des travaux sur les routes départementales n'est pas de notre ressort. En revanche, il se bat depuis de nombreuses années pour un désenclavement des chefs-lieux de village.

M. le Président est convaincu que là où il y aura de développement économique, touristique..., des projets de désenclavement pourront aboutir.

M. GILBERT demande à Mlle BARNERON de préciser, de son point de vue, les urgences dans tout le menu présenté.

Mlle BARNERON lui répond que selon les axes, ce n'est pas la même échelle de temps qui se profile. On ne peut pas parler d'urgence, mais plutôt de la manière dont on peut bâtir des échéances pour chaque axe.

M. le Dr CHABAL explique que la priorité a d'abord été donnée au développement économique. Mais la communication lui semble tout aussi importante, car aujourd'hui il faut être reconnu pour exister et des outils conséquents ont été mis en place.

M. le Président en profite pour informer le Conseil communautaire de la venue de M. le Sous-préfet concernant le dossier PER que la Communauté de communes a déposé. Cette rencontre a été très mitigée dans la mesure où il a fallu diviser par deux le coût des investissements, ce qui a

eu pour conséquence de supprimer l'Hôtel restaurant du dossier PER, jugé inutile malgré les demandes fortes des entreprises du territoire.

M. CHOUREAU demande comment les communes peuvent se réapproprier ce document.

M. CHABAL se félicite de cette question, car ce document doit être accessible à tous les citoyens. Il doit également être décliné au niveau communal en utilisant les grandes lignes, et la même méthode.

*"C'est un outil de travail qui doit vivre".*

Le conseil n'ayant plus de questions, M. le Président remercie Mlle BARNERON de l'excellent travail qui vient d'être présenté et précise que quelques mises au point sont encore nécessaires après le débat. Le travail pourra ensuite être adressé au conseil communautaire et à toutes les mairies pour être mis à disposition du public.

## **II – Zone des Prés de l'Eyrieux**

### **1. Acquisition de terrains au SDEA :**

M. le Président donne la parole à M. Daniel BERTHIER, Vice-président en charge de ce dossier.

Monsieur BERTHIER rappelle la délibération qui avait été prise le 1<sup>er</sup> décembre 2009. Le Service des Hypothèques a commis une erreur dans la retranscription d'un acte antérieur passé entre la CCPC et le SDEA. Une parcelle de cet acte avait été reprise dans la délibération du 1<sup>er</sup> décembre. Il faut en supprimer sa référence.

D'autre part, il a fallu modifier le tracé du fossé exutoire du bassin de rétention prévu dans les travaux de la zone.

Une nouvelle délibération doit annuler et remplacer celle du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition des parcelles appartenant au SDEA, pour une superficie totale de 12 856 m<sup>2</sup> au prix de 34 187 € et autorise M. le Président ou un Vice-président à signer l'acte notarié.**

### **2. Acquisition de terrains à Mme FELIX et BATTAGLINO :**

[M. Roger PERRIN ne prend pas part au vote]

M. BERTHIER indique que pour parfaire le plan d'aménagement de la zone des Prés de l'Eyrieux, la Communauté de communes doit se porter acquéreuse des parcelles AB 191p et AB 174 pour une superficie totale 820 m<sup>2</sup> au pris de 189 € à Mmes FELIX et BATTAGLINO.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition des parcelles AB 191p et AB 174 appartenant à Mmes FELIX et BATTAGLINO pour une superficie totale de 820 m<sup>2</sup> au prix de 189 € et autoriser M. le Président ou un Vice-président à signer l'acte notarié.**

# **III – Eau potable et assainissement**

## **1. Rétrocession des réseaux Lotissement d'Aroumèze à Jaunac :**

Monsieur le Vice-président, M. Raymond FAYARD, évoque la demande de la commune de Jaunac d'intégrer dans les réseaux intercommunaux le local électromécanique en amont du réseau d'eau potable du lotissement d'Aroumèze.

Suite au rapport de la SAUR sur la situation de cet équipement, il est proposé de l'intégrer dans le patrimoine de la CCPC afin que par la suite celui-ci soit géré par la SAUR.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide la rétrocession au profit de la Communauté de communes du local électromécanique en amont du réseau d'eau potable du lotissement d'Aroumèze.**

## **2. Rétrocession des réseaux du lotissement Les Drailles de Beurison II aux Nonières :**

M. FAYARD indique que comme précédemment, il convient d'intégrer dans le patrimoine intercommunal les réseaux eau potable et assainissement du lotissement Les Drailles de Beurison II aux Nonières.

M. Maurice SANIEL, Maire de St Cierge, fait part du courrier qu'il a adressé à la CCPC afin que les réseaux du lotissement communal lui soient rétrocédés. Il demande la raison pour laquelle ce n'est pas fait en même temps.

M. FAYARD lui répond que la procédure d'intégration dans le patrimoine intercommunal sera lancée lorsque le revêtement définitif de la chaussée sera effectué.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide la rétrocession au profit de la Communauté de communes des réseaux eau potable et assainissement du lotissement communal Les Drailles de Beurison II sur la commune des Nonières.**

## **3. Lancement du marché de travaux eau et assainissement au quartier de Chantelaive Sud :**

M. FAYARD indique que le projet d'extension des réseaux eau et assainissement au quartier de Chantelaive Sud a été finalisé par la DDT.

Son coût estimatif est de 129 000 € HT pour l'assainissement, 128 000 € HT pour l'eau potable.

Cette opération est financée par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau.

La consultation devrait être lancée fin mai pour un commencement de travaux à l'automne.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **Approuve le dossier de consultation des entreprises établi par la DDT concernant l'extension des réseaux eau et assainissement au quartier de Chantelaive Sud sur la Commune du Cheylard**
- **Constata que le financement est assuré**

- **Autorise le lancement du marché de travaux selon la procédure adaptée après publicité et mise en concurrence**
- **Autorise M. le Président à signer le marché.**

## **IV – Jeunesse**

### **Signature de la convention pour le poste de coordonnateur jeunesse avec le Conseil Général :**

M. le Président indique qu'auparavant cette convention portait sur un poste d'animateur socioculturel et qu'il a été convenu avec le Conseil Général de le transformer en poste de coordonnateur jeunesse.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Président à signer la convention pour le financement d'un poste de coordonnateur jeunesse avec le Conseil Général de l'Ardèche.**

## **V – Sport**

### **1. Lancement du marché de travaux pour la construction d'une salle de gymnastique et d'un espace polyvalent multi activités :**

Monsieur le Vice-président chargé des Sports, M. Roger PERRIN, expose qu'il convient aujourd'hui de lancer la consultation pour le choix des entreprises dans le cadre de la construction de la salle de gymnastique et de l'espace polyvalent.

9 lots techniques seront destinés à la construction de cet équipement pour un coût estimatif de 588 900 € HT.

M. le Président précise qu'avec ce nouvel équipement le renforcement des équipements se poursuit et que la concertation avec les responsables d'associations a été menée de manière intéressante.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le lancement du marché de travaux selon la procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence dans le cadre de la construction d'une salle de gymnastique et d'un espace polyvalent sur la Commune du Cheylard.**

### **2. Demande de subvention Cap Territoires pour le bardage du gymnase :**

M. le Président expose au Conseil communautaire qu'une délibération est réclamée par le Conseil Général pour la subvention inscrite au Cap Territoires 2010 dans le cadre du projet de réfection du bardage du gymnase.

Le coût de l'opération est estimé à 30 000 euros HT. La subvention sollicitée est de 20 000 euros.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de solliciter le Conseil Général pour une subvention de 20 000 euros dans le cadre du projet de réfection du bardage du gymnase.**

## **VI – EYRIUM**

### **Acquisition de terrains à la Commune des Nonières :**

Monsieur le Président donne la parole à M. Jean Louis ROZE, Directeur technique de la Communauté de communes.

M. ROZE explique que dans le cadre des travaux de mise en valeur de la base aquatique Eyrium, il est apparu que deux parcelles n° C 848 et C 849 étaient toujours la propriété de la Commune des Nonières.

La Commune des Nonières a accepté de céder à la CCPC ces parcelles pour l'euro symbolique.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide l'achat à la Commune des Nonières des parcelles C 848 et C849 d'une superficie totale de 198 m<sup>2</sup> pour un euro symbolique et autorise M. le Président ou un Vice-président à signer l'acte notarié.**

## **VII – Questions diverses**

### **1. Dépôt d'un permis de construire pour les travaux d'Eyrium :**

M. le Président donne la parole à M. ROZE, Directeur technique pour expliquer les circonstances de ce dépôt.

Suite au dépôt de la déclaration préalable pour les travaux de mise en valeur d'Eyrium, la DDT a refusé cette déclaration considérant que les pergolas comptent comme SHOB nouvelle nécessitant le dépôt d'un permis de construire.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer et déposer la demande de permis de construire relative aux travaux de mise en valeur de la base aquatique Eyrium sur la commune des Nonières.**

### **2. Election d'un représentant de la CCPC au conseil de surveillance de l'Hôpital local Fernand Laffont :**

M. le Président informe les délégués communautaires que la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital a remplacé les conseils d'administration par des conseils de surveillance, avec des missions et un mode de fonctionnement renouvelés.

Il est prévu au sein de ce conseil de surveillance que l'EPCI dont la commune siège de l'hôpital est membre, ait un représentant élu par l'Assemblée délibérante de cet EPCI.

M. le Président propose que le président sortant du Conseil d'administration de l'hôpital, M. Daniel BERTHIER, soit désigné représentant de la Communauté de communes.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de désigner M. Daniel BERTHIER, représentant de la Communauté de communes du Pays du Cheylard au conseil de surveillance de l'Hôpital local Fernand Laffont.**

### **3. Création d'une régie temporaire pour le Marché de Noël et adoption des tarifs de droit de place :**

M. Daniel BERTHIER, Vice-président en charge du développement économique, indique que la Communauté de communes va organiser un Marché de Noël qui aura lieu le samedi 18 décembre 2010. L'idée est venue à partir de la Vallée du Bijou puisque la CCPC voulait organiser une nouvelle manifestation "Vallée du Bijou" aux alentours de Noël. Une exposition vente de bijoux se déroulera à La Chapelle et le Marché de Noël se situera sur la Place Saléon Terras. Pour ce faire, une régie doit être créée afin d'encaisser les droits de place afférents au Marché de Noël.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer une régie temporaire de recettes pour l'encaissement des droits de place afférents au marché de Noël.**

Le tarif du droit de place doit également être adopté par le Conseil communautaire. Il serait demandé 20 euros le ml.

**Le Conseil communautaire, par 37 voix pour et 1 abstention, adopte le tarif de 20 euros le ml pour les droits de place du marché de Noël.**

### **4. Signature d'une convention de groupement de commande pour une étude "identité et signalétique de l'ancienne voie CFD" :**

M. le Président donne la parole à M. Raymond FAYARD qui est chargé de ce dossier. Ce dernier informe le Conseil qu'une étude "identité et signalétique de l'ancienne voie CFD" va être réalisée sur l'ensemble de la voie CFD jusqu'à St Martin. Un groupement de commande est constitué par toutes les collectivités concernées, la Communauté de communes d'Eyrieux aux Serres étant coordonnateur du groupement. Une convention de groupement de commande doit être signée pour sa mise en place et permettre le lancement du marché.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Président à signer la convention de groupement de commande pour l'étude "identité et signalétique de l'ancienne voie CFD" et de désigner M. le Président ou son représentant comme représentant de la Communauté de communes à ce groupement.**

## **IX – Communications du président**

### **1. Profil de baignade pour le site de baignade de la Gandole à Dornas :**

Une Directive européenne de 2006 contraint à effectuer des profils de baignade sur tous les sites de baignade, dont la Gandole, pour le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Ce profil de baignade a pour objectif une amélioration des eaux de baignade. La Communauté de communes va demander dans les prochains mois à un bureau d'études de se charger de cette étude.

## **2. Résultats enquête Internet :**

Suite au courrier de la CCPC auprès des communes afin qu'elles fassent remonter les difficultés liées à Internet, M. le Président explique que les situations sont très disparates par rapport aux demandes et au territoire.

Il propose donc de faire la synthèse des demandes et difficultés, puis de contacter les responsables (France Telecom, ADN) afin de provoquer une réunion avec les élus qui seraient intéressés.

## **3. Illuminations de Noël :**

M. le Président a été contacté par une personne qui se propose d'habiller les sapins de Noël. Son courrier sera joint au compte-rendu.

## **4. Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre du Pôle Enfance Jeunesse :**

M. le Président rappelle aux délégués communautaires qu'ils sont invités vendredi 30 avril à 11h00 à la pose de la première pierre du Pôle Enfance Jeunesse.

## **5. Rencontre avec Jean François CHANEAC, responsable DFCI au Conseil Général:**

Au plan cantonal, des citernes doivent être prévues sur Le Chambon, St Cierge, St Christol, Accons et St Andéol. Une commande groupée de la Communauté de communes permettrait d'avoir un prix très intéressant. Si les communes y sont favorables, M. le Président propose de charger Mme la Directrice de la Communauté de communes de monter un dossier.

## **6. Zone de Développement Eolien :**

Les délibérations des communes étant en cours de réception, le prochain comité de pilotage aura lieu le jeudi 27 mai à 14h. Une invitation parviendra ultérieurement aux maires.

## **7. Salon du goût :**

Mme Monique PINET indique que la mairie du Cheylard organise un salon du Goût le samedi 16 octobre 2010 à La Chapelle.

## **8. Courriers du Conseil Général pour l'Arche des Métiers :**

M. le Président donne lecture des deux lettres reçues de M. le Président du Conseil Général, dont une informant de l'octroi de 10 000 euros supplémentaires pour l'Arche des Métiers (lettres jointes en annexes).

Il en profite pour informer de la signature jeudi 29 avril de la convention de partenariat avec la Commune de La Voulte concernant l'antenne de l'Arche des Métiers. Cet espace sera dédié à la paléontologie.

Lundi 3 mai sera également signé une convention avec la FOL.

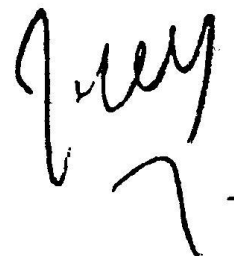
### **9. Election au SMEOV :**

M. CHABAL indique aux membres du conseil qu'il a été réélu à la présidence du SMEOV, en accord avec Yves CHASTAN.

Les débats étant épuisés, M. le Président clôture la séance.

Fin de la séance à 20h30

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de communes  
du Pays du Cheylard  
Conseiller général de l'Ardèche

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Chabal', with a horizontal line underneath.

# ANNEXES

M. Michel RENAULD  
Valayer  
07270 SAINT-PRIX

04.75.29.24.01  
06.10.01.17.44  
mrcnauld@online.fr

M. Jacques CHABAL  
Maire de Le Cheylard  
07160 LE CHEYLARD

Saint-Prix, le 13 avril 2010

Objet : Information de disponibilités

Monsieur Chabal,

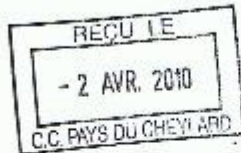
suite à notre conversation du vendredi 19 mars, je me permets de vous solliciter en vue de convenir d'un entretien afin que je puisse vous exposer les possibilités en matière de décoration et d'illumination, que je suis en mesure de vous proposer.

Je tiens à vous exprimer le fait que j'ai entièrement assumé l'habillage esthétique du Marché de Noël 2009 de la ville de Tournon. Les retours, plus que positifs, m'ont conforté dans l'idée que ce projet satisfaisait pleinement les attentes des mairies et des associations d'organisations de manifestations. J'en veux pour preuve le renouvellement de mon engagement pour ce même Marché de Noël. Cela m'encourage à étendre ce champ de compétence à des soirées officielles, à des mariages, des anniversaires et plus généralement à la décoration de salles des fêtes.

Me consacrant entièrement à ce projet, je suis à votre entière disposition, aux heures et dates qui vous conviendront le mieux.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur Chabal, l'expression des mes plus sincères salutations.

Michel RENAULD



# ardèche

LE CONSEIL GÉNÉRAL

Direction de la Culture  
Service du Patrimoine et des Arts Visuels  
Cyril Dumontet  
Tél : 04 75 66 73 14  
Fax : 04 75 66 98 97  
Email : cdumontet@ardeche.fr

Monsieur Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de Communes  
Du Cheylard  
Rue de l'Hôtel de Ville  
B.P. 56  
07160 LE CHEYLARD

Réf : CD/FS/52.10

Privas, **30 MARS 2010**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que sur ma proposition, lors de l'adoption du Budget Primitif 2010, l'Assemblée Départementale a décidé, ce jour, d'attribuer à votre Communauté de Communes une subvention de :

- **50 000,00 €** pour concourir au développement des projets de l'Arche des Métiers tel qu'exprimé dans la convention qui nous lie.

Cette décision montre la volonté du Conseil général de soutenir, bien au-delà de ses obligations légales, l'action de ses partenaires dans des domaines présentant un réel intérêt en terme d'animation et de développement durable de notre département.

Avec la réforme des collectivités locales, souhaitée par le Gouvernement, le Conseil général risque de perdre la possibilité juridique et financière, offerte jusque-là par les lois de décentralisation, de participer, au financement des projets communaux ou intercommunaux.

Les conséquences pourraient être néfastes pour l'équilibre de notre territoire et la qualité de vie de nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil Général

Pascal TERRASSE



[www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

Hôtel du Département - Quartier La Chaunette  
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07  
Fax : 04 75 66 77 77 - e-mail : [contact@ardeche.fr](mailto:contact@ardeche.fr)



# ardèche

LE CONSEIL GENERAL

LE PRÉSIDENT  
Pascal TERRASSE

L'Arche des Métiers  
Docteur Jacques CHABAL  
Président  
Place des Tanneurs  
BP 56  
07160 LE CHEYLARD

Objet :  
Référence :PT/AR/134.10

Privas, le 14 avril 2010

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu m'adresser l'édition 2009 du rapport d'activité de l'Arche des Métiers, je vous en remercie vivement.

C'est avec plaisir que j'ai pu redécouvrir les temps forts qui ont marqué cette année, et apprécier la qualité du travail fourni par votre équipe, dont je salue la très forte et constante implication.

Au travers des expositions, ateliers, conférences-débats et spectacles organisés sur une grande partie du département, l'Arche des Métiers a une fois encore démontré ses talents d'organisation, et réussi à imposer au fil des années la promotion de la culture scientifique auprès d'un public toujours plus large, et intéressé, faisant de ce rendez-vous annuel un événement désormais incontournable.

Vous renouvelant mes remerciements pour cet envoi, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

PASCAL TERRASSE



[www.ardèche.fr](http://www.ardèche.fr)

Hôtel du Département - Quartier La Chaunette  
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 05  
fax : 04 75 66 77 09 - e-mail : [public@ardèche.fr](mailto:public@ardèche.fr)